

Droits des travailleurs immigrés

Droits des travailleurs immigrés en vertu de la National Labor Relations Act

Le National Labor Relations Board (Conseil national des relations de travail ou NLRB) protège les droits des salariés conformément au National Labor Relations Act (loi nationale sur les relations de travail ou NLRA), quel que soit leur statut au regard de l'immigration.

Parce que le statut d'un individu au regard de la législation sur l'immigration est sans rapport avec une violation du NLRA :

- Vous NE serez PAS questionné sur votre statut au regard de l'immigration.
- Vous N'êtes PAS tenu de nous communiquer de renseignements concernant votre statut au regard de l'immigration.
- Vous N'êtes PAS tenu de nous communiquer de renseignements concernant le statut de vos collègues actuels/anciens.

Lorsqu'une enquête ou une mesure d'exécution du NLRB est en cours sur un lieu de travail et que vous nous informez (directement ou par l'intermédiaire d'un délégué) de la nécessité d'une aide à l'immigration sur ledit lieu de travail afin de protéger des salariés décidés ou disposés à coopérer à l'enquête ou la mesure d'exécution du NLRB, mais craignant des représailles, vous pouvez solliciter du NLRB la publication d'une déclaration d'intérêt que les salariés pourront utiliser [pour faire une demande d'action différée auprès du Department of Homeland Security \(ministère de la Sécurité du intérieure ou DHS\)](#). Le NLRB envisagera aussi d'établir, le cas échéant, des certifications pour [visa U](#) et [visa T](#).

Demandes de déclaration d'intérêt en faveur d'une action différée

Les demandes de déclaration d'intérêt au NLRB pour un lieu de travail spécifique doivent être adressées à l'une/l'ensemble des personnes suivantes : l'agent du bureau en charge du dossier, le coordinateur responsable de l'immigration dans la région, le directeur régional, et l'équipe responsable de l'immigration (Immigration.Team@nlrb.gov) à Washington, DC.

Les demandes doivent indiquer le numéro de dossier du NLRB, l'emplacement du lieu de travail en cause dans l'action engagée par le NLRB, et le nom de l'employeur tel qu'il figure sur les bulletins de paie ou autres documents.

Demandes de certification pour visa U et visa T

Les demandes de certification pour visa U et visa T doivent être adressées à l'une/l'ensemble des personnes suivantes : l'agent du bureau en charge du dossier, le coordinateur responsable de l'immigration dans la région, le directeur régional, et l'équipe responsable de l'immigration (Immigration.Team@nlrb.gov) à Washington, DC.

Les demandes doivent établir des motifs valables pour conclure qu'une activité criminelle qualifiée, en lien avec un dossier du NLRB faisant l'objet d'une enquête ou d'une procédure judiciaire par une annexe régionale du NLRB, a été commise. Plus précisément, la demande doit identifier les éléments substantiels sous-jacents de l'activité ou des activités criminelles qualifiées et identifier les preuves justifiant ces éléments.

Autres Ressources

Le NLRB dispose de l'aide et des ressources destinées aux travailleurs immigrés :

- [Informations relatives aux enquêtes pour les travailleurs immigrés témoins](#) (2022)
- [Connaitre ses droits: travailleurs immigrés](#) (2023)
- [Assurer aux travailleurs immigrés un accès sécurisé et digne aux procédures du NLRB](#) (2022)
- [Garantir les droits et recours des travailleurs immigrés conformément à la NLRA](#) (2021)
- [Procédures actualisées dans le traitement des questions de statut en matière d'immigration soulevées à l'occasion des actions en justice menées par le NLRB](#) (2011)
- The NLRB propose [un site internet en espagnol](#), et [une sélection de ses publications](#) a été traduite en plusieurs langues.

Appelez le 1-844-762-NLRB et demandez à parler à un coordonnateur régional de l'immigration et/ou, pour toute question, adressez un courriel à l'équipe d'immigration à Washington DC (Immigration.Team@nlrb.gov).